



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance
Du Lundi 20 Juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENEAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENEAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	26
Procurations :	03
Votants :	29

Votes exprimés

- Vote pour : 24
- Vote contre : 5
- Abstention : /

9 : Garantie d'emprun – opération Villa Flore

Par délibération en date du 22 novembre 2021, le Conseil Municipal de la ville de Vif a décidé d'accorder, au Maître d'ouvrage reconnu en matière d'habitat social et de mixité, Habitat Dauphinois, une garantie d'emprunt à hauteur d'une quotité de 50 % pour l'opération de construction de 7 logements rue Célestin Nicolas.

Il est rappelé que :

- la garantie de la Ville de Vif est accordée à hauteur d'une quotité de 50% pour la durée totale du contrat de prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- que la commune de Vif, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations s'engage à se substituer à Habitat Dauphinois, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- que la commune de Vif s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1, L.2252-2 et L.2252-5,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2288 et suivants,

Vu les termes du contrat signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations tel que joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

Vu la délibération en date du 22 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 9 juin 2022 ;

Considérant que la codification du contrat souscrit par Habitat Dauphinois a changé, la Caisse des Dépôts et Consignations a sollicité le renouvellement de l'engagement de la commune de Vif pour garantir le prêt souscrit par l'emprunteur selon de prêt n°133988 constitué de 4 lignes de prêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 24 pour et 5 contre** Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN

- **D'ACCORDER** à Habitat Dauphinois la garantie à hauteur de 50% de la commune de Vif par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le prêt n°133988 d'un montant de 648 586,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Annexe(s) :

- Caractéristiques financières des lignes du prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire,

Guy GENET



(Handwritten signature of Guy GENET)